

L'identité, les droits de l'enfant :

Introduction : Exercice photocopié 1 « Une identité multiple »

L'identité est l'ensemble des caractères qui distinguent un individu d'un autre. Il existe une **identité personnelle** (*ses souvenirs, les goûts, les loisirs*) mais également une **identité juridique**, celle qui est donnée par la famille. A la naissance, tout enfant reçoit un prénom et un nom de famille qui correspond à sa **filiation, c'est à dire au lien de parenté entre un enfant et ses parents.**

**Problématiques : Quels sont éléments qui constituent notre identité ?
Comment protéger nos droits ?**

I) Une identité garantit par l'Etat : Exercice photocopié 2 « devenir français »

Dès la naissance l'enfant a le droit à **une nationalité, qui est celle de ses parents.** Cette nationalité le rattache à un pays. Toutes les naissances doivent déclarées pour que les enfants obtiennent des documents nécessaires pour vivre en société :

- **Le livret de famille** rattache un individu à sa famille. (la **filiation**)
- **La carte d'identité** prouve la nationalité d'un individu.
- **Le passeport** permet de voyager en dehors de son pays.

Une personne peut **modifier son identité, son nom, son prénom, sa nationalité à condition d'avoir l'accord de l'Etat.**

II) L'enfant et ses responsables légaux : Exercice photocopié 3 « le mineur »

Les parents détiennent **une autorité parentale : un ensemble de droits et de devoirs qui s'exercent dans l'intérêt de leur enfant.**

Ils doivent ainsi **le protéger, le nourrir, le soigner, l'éduquer.**

Ils doivent aussi **le surveiller car ils sont responsables des dommages causés par leur enfant à des biens ou à des personnes.** (*donc ils doivent rembourser ces dommages*)

La loi peut intervenir pour **retirer l'autorité parentale** lorsque les parents mettent en danger le développement physique, affectif et intellectuel de leur enfant. Cet enfant est alors confié à un autre adulte qui devient le responsable légal. + **Document 1 page 46**

III) Les droits et les devoirs de l'enfant : Exercice photocopié 4 « les droits et les devoirs »

En plus du droit à l'éducation, (*chapitre I d'éducation civique*) **la convention internationale sur les droits de l'enfant en 1989** garantie pour chaque enfant des **nombreux droits mais ceux-ci ont toujours une limite** . Les mineurs ne sont en revanche pas jugés comme les adultes.

A) <u>Les droits :</u>	B) <u>Les devoirs :</u>
■ la protection de la santé	■ Respecter les autres enfants et les autres adultes.
■ le droit de vivre dans une famille.	■ Respecter la loi
■ Le droit d'être protégé contre toute discrimination et violence.	■ Il doivent obéissance et respect à leurs parents.
■ Le droit se s'exprimer sur des questions qui le concernent.	